

**Le contexte**

En Belgique, deux types de médicaments sont remboursés par l'assurance soins de santé obligatoire, depuis 2002, dans le cadre de la maladie d'Alzheimer: les inhibiteurs de cholinestérase et la mémantine. Pour le Centre belge d'information pharmacothérapeutique, "la place de ces médicaments dans la maladie d'Alzheimer est limitée: il n'y a pas d'arguments en faveur d'un effet neuroprotecteur ou préventif sur le développement de la maladie d'Alzheimer. Rien ne permet de montrer qu'ils améliorent la qualité de vie des patients ni qu'ils postposent le placement dans une institution spécialisée". Par contre, ils présentent souvent de nombreux effets indésirables: nausées, diarrhées, incontinence urinaire...

- La Mutualité chrétienne voudrait arrêter, à l'avenir, le remboursement des médicaments contre Alzheimer.
- L'utilité ne serait pas prouvée et les effets secondaires sont nombreux. Seuls les utilisateurs actuels continueraient d'être remboursés.

# Les médicaments contre Alzheimer sont-ils efficaces ?



Si le nombre de cas de démence a augmenté de 29% entre 2010 et 2018, le pourcentage de patients ayant bénéficié d'un tel remboursement a, quant à lui, diminué de 18%.